

G.MAGYAR , constructeur , soussigné , certifie :

a) que le véhicule :

1 - Genre	: (1) SREM - SRTC	
2 - Marque	: MAGYAR	
3 - Type	: (1) SR34ES , SR38ES	VERSION : N , R , <u>L</u> , A , <u>P</u>
4 - N° d'identification	: VF9SR34ESW0049324	
5 - Carrosserie	: (1) CIT ALIM CIT ALTD CIT BETA CIT CHIM CIT GAZ CARB LEG CARB LRD CIT VID CIT EAU CIT PULV	

9 - Dimensions :

- largeur en mètres	: 2.5 m
- longueur en mètres	: 11.84 m
- surface en mètres carrés	: 29.6 m ²
- porte à faux avant en mètres	: 1.215 m
- porte à faux arrière en mètres (2)	: 3.475 m
- empattement en mètres :	
- tridem	: 2 x 1.310 m
- axe d'attelage / axe train routier	: 7.15 m
- axe d'attelage / axe 1 ^{er} essieu	: 5.84 m
- axe d'attelage / axe 3 ^{ième} essieu	: 8.46 m

10 - Poids total autorisé en charge	: 34 tonnes
Majoration de poids , pour ralentisseur (1)	: tonnes

Répartition du poids total autorisé en charge ,	:
- sous pivot d'attelage	: 10.7 tonnes
- sous train roulant	: 23.3 tonnes

11 - Poids à vide ,	:
- du véhicule	: 6.700 tonnes
- sous pivot d'attelage	: 1.281 tonnes
- sous train roulant	: 5.419 tonnes

13 - Charge utile ,	: 27.300 tonnes
Type de pneumatiques	: 385/65 R22.5
Indice de charge des pneumatiques	: 160 J
Pression de freinage :	
- véhicule à vide	: 2.0 bar
- véhicule en charge	: 5.7 bar

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut , de ce fait , être immatriculé sans réception complémentaire (voir NOTA)

b) que le véhicule sort de notre usine le : 09-03-98
pour être livrée à : TRANSPORTS ACHARD FRERES - 38220 GAVET

Fait à Fontaine Française , le 09-03-98

(1) Barrer les mentions inutiles

(2) Mesuré à partir de l'axe du train routier

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus , il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type .

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R81 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture .
- le cas échéant , d'une réception à titre isolé par le service des Mines .

G. MAGYAR - S M F F
21610 FONTAINE-FRANÇAISE